

Retour sur la mobilisation nationale pour la Protection Juridique des Majeurs (PJM)

Tutelle au quotidien – 21.07.2026

Le mardi 30 juin dernier, le secteur de la PJM s'est fortement mobilisé à l'initiative de la FNMJI. Plus de 900 mandataires indépendants (MJPMi) se sont rassemblés partout en France, donnant lieu à 45 rassemblements devant les préfectures et 34 audiences obtenues auprès des représentants de l'État.

Voici les faits et les revendications à retenir :

Pour les mandataires indépendants (MJPMi) :

- Rémunération bloquée : Aucun rebasage des tarifs mensuels forfaitaires par mesure depuis 12 ans (2014), malgré l'inflation.
- Explosion des charges : Les frais de déplacement, les logiciels métiers obligatoires, les fournitures et l'archivage pèsent lourdement sur les budgets car ils sont entièrement autofinancés.
- Complexification des dossiers : L'accompagnement de près de 900 000 majeurs vulnérables requiert des compétences accrues, sans aucune contrepartie financière. Consulter le bilan de la FNMJI : <https://lnkd.in/e3NArnud>

Pour les services mandataires (associatifs) et les préposés d'établissements :

- Revendications salariales : les salariés ont rejoint les grèves du secteur social et médico-social des 10 mars et 25 juin derniers.
- Inégalités persistantes : malgré l'extension de la prime de 183 € nets mensuels à une partie de la filière, des écarts de traitement demeurent entre le personnel administratif et les mandataires de terrain (les "oubliés du Ségur").
- Tassement des grilles : les hausses du SMIC rattrapent les bas de grille, réduisant la reconnaissance des qualifications de professionnels pourtant diplômés (Bac+2 à Bac+5 avec CNC MJPM).
- Baisse des budgets : des Dotations Régionales Limitatives (DRL) très serrées bloquent les embauches et surchargent les délégués (parfois 50 à 60 mesures par professionnel).

Les actions institutionnelles en cours :

Les fédérations professionnelles (FNMJI, FNAT, UNAF, CNAPE) réclament l'intégration de lignes de crédit spécifiques dans le prochain Projet de Loi de Finances (PLF). Par ailleurs, l'Inter fédération (FNAT, UNAF, UNAPEI) a adressé un courrier officiel à la Ministre pour exprimer son inquiétude suite à l'arrêté du 27 mai 2026 fixant les DRL et à l'instruction budgétaire du 1er juin 2026.

Consulter l'alerte de l'IF-PJM sur le site de la FNAT : <https://lnkd.in/eYCed9Ur>

